

Date d'affichage : 31/03/2022

**COMMISSION JURIDIQUE
REUNION TELEPHONIQUE DU 27/03/2022**

Présents : Mme V. LE GALL, Mrs C. FOURNIER, J. VARLET, D. SAUVAGE, D. HARY

Journées du 14 au 26/03/22

U17D2C-54859.2 SURQUES-ALQUINES/GROUP.QUIESTEDE ROQUETOIRE. 1^{er} forfait de Group.Quiestère Roquetaire. Homologué : SURQUES/ALQUINES 3 – GROUP.QUIESTEDE ROQUETOIRE 0 par forfait. Match retour le 16/04/2022 à Surques/Alquines. Amende minorée 8€ à Group.Quiestère Roquetaire.

U16D1A-55148.2 LICQUES/ESSOR-WATTEN. 4^{ème} forfait de ESSOR/WATTEN ce qui entraîne son forfait général. Homologué : LICQUES 3 – ESSOR WATTEN 0 par forfait. Amende 43€ à ESSOR/WATTEN.

U15D1A-55199.2 CALAIS GD PASCAL/BERCK AS. Match reporté par principe de précaution (COVID), l'équipe de Calais Grand Pascal ayant fourni les justificatifs, la commission décide de donner match à jouer. Transmis à la Commission Gestion des Compétitions pour date à fixer.

U15D2D-55038.2 ENQUIN LES MINES/ETAPLES AS B. 2^{ème} forfait de Etaples AS B. Homologué : ENQUIN LES MINES 3 – ETAPLES AS B 0 par forfait. Match retour le 16/04/2022 à Enquin les Mines. Amende minorée 17€ à Etaples AS.

U15D3B-55067.2 GROUP.LYS AA FOOT/LONGUENESSE MALA FOOT. 3^{ème} forfait de Group.Lys AA Foot. Homologué : GROUP.LYS AA FOOT 0 – LONGUENESSE MALA FOOT 3 par forfait. Amende 32€ à Group.Lys AA Foot.

U15D3B-55070.2 COYECQUES/GROUP.LYS AA FOOT. 4^{ème} forfait de Group.Lys Aa Foot ce qui entraîne son forfait général. Homologué : COYECQUES 3 – GROUP.LYS AA FOOT 0 par forfait. Amende 43€ à Group.Lys AA Foot.

U15D3D-55098.2 ST MARTIN BOULOGNE/MONTREUIL B. 1^{er} forfait de Montreuil B. Homologué : ST MARTIN BOULOGNE 3 – MONTREUIL B 0 par forfait. Match retour le 16/04/2022 à Saint Martin Boulogne. Amende 14€ à Montreuil.

U11 Sud D2D-56334.1 LE TOUQUET B/BERCK AS B. 1^{er} forfait de Le Touquet B. Homologué : LE TOUQUET B 0 – BERCK AS B 3 par forfait. Amende 12€ à Le Touquet.

U11 Sud D3C-56366.1 HUBY ST LEU/LE TOUQUET. 1^{er} forfait de Le Touquet. Homologué : HUBY ST LEU 3 – LE TOUQUET 0 par forfait. Amende 12€ à Le Touquet.

U11 Sud D3D-56398.1 CANCHE TERNOISE B/VIEIL MOUTIER. 2^{ème} forfait de Vieil Moutier. Homologué : CANCHE TERNOISE 3 – VIEIL MOUTIER 0 par forfait. Amende minorée 9€ à Vieil Moutier.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président : Mr Claude Fournier

La Secrétaire : Mme Valérie Le Gall